



Conférence de presse sécurité publique et évolution de la délinquance

25/01/2013



Digne-les-Bains, 16 janvier 2013

**CONFERENCE DE PRESSE SECURITÉ PUBLIQUE ET EVOLUTION DE
LA DELINQUANCE
VŒUX AUX FORCES DE SECURITE**

VENDREDI 25 JANVIER 2013

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence organisera une conférence de presse relative à la sécurité publique et à l'évolution de la délinquance dans les Alpes-de-Haute-Provence.

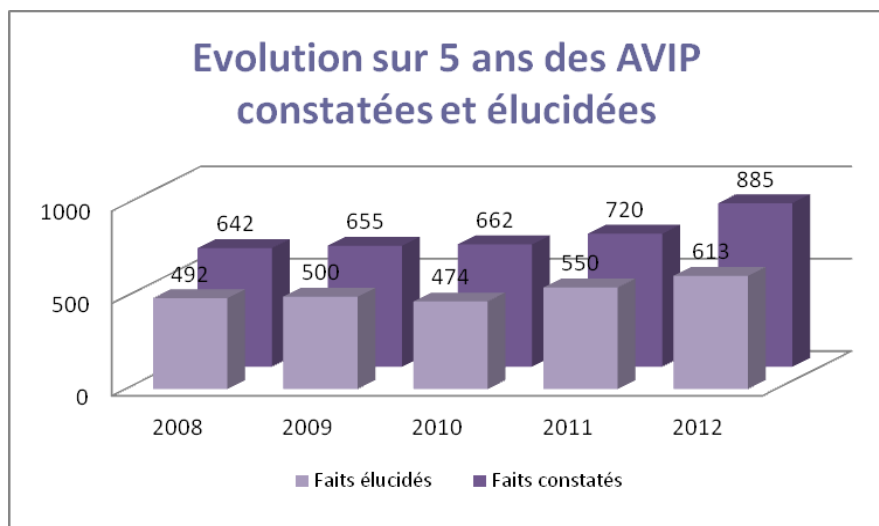
Cette conférence de presse aura lieu le vendredi 25 janvier à 11h30 en présence du Procureur de la République, du Commandant du groupement de gendarmerie, du Directeur départemental de la sécurité publique et de la Directrice de la sécurité et des services du Cabinet.

La conférence de presse sera suivie des **vœux aux forces de sécurité auxquels la presse est également conviée.**

Ces événements s'inscrivent dans le cadre du « séminaire sécurité et protection de l'intégrité des personnes » qui aura lieu durant toute la matinée en préfecture et auquel participe l'ensemble des acteurs de la sécurité publique, de la protection civile (secours, gestion des crises, risques technologiques, naturels et environnementaux...), de l'urgence sociale, de la lutte contre toute forme d'exclusion et de la garantie de la couverture des besoins essentiels de la population (sécurité sanitaire, alimentaire, logement...).

Evolution de la délinquance dans les Alpes-de-Haute-Provence

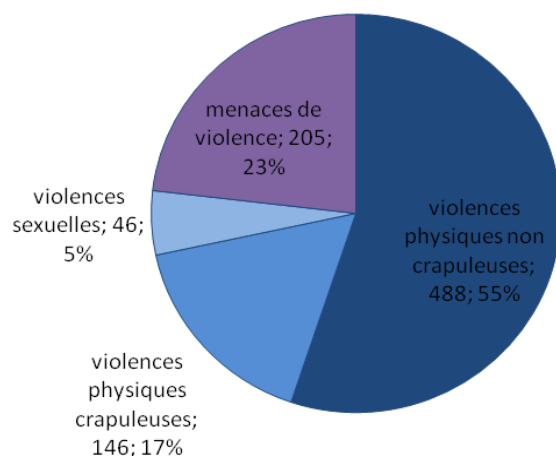
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constituent, non par leur nombre (elles représentent 11% des faits de délinquance), mais par la mise en danger des personnes qu'elles comportent ou le traumatisme qu'elles provoquent, le premier indicateur qui doit retenir notre attention.



885 actes de violences aux personnes ont été enregistrés par les forces de l'ordre en 2012, contre 720 en 2011, soit 165 faits supplémentaires. Cette augmentation, se répartit entre 97 faits supplémentaires enregistrés en zone police, et 68 en zone gendarmerie.

Les violences se répartissent en 4 grandes catégories :

Les violences aux personnes



- les **violences physique non crapuleuses** sont les plus nombreuses et ce sont celles qui augmentent le plus : de 427 à **488**.

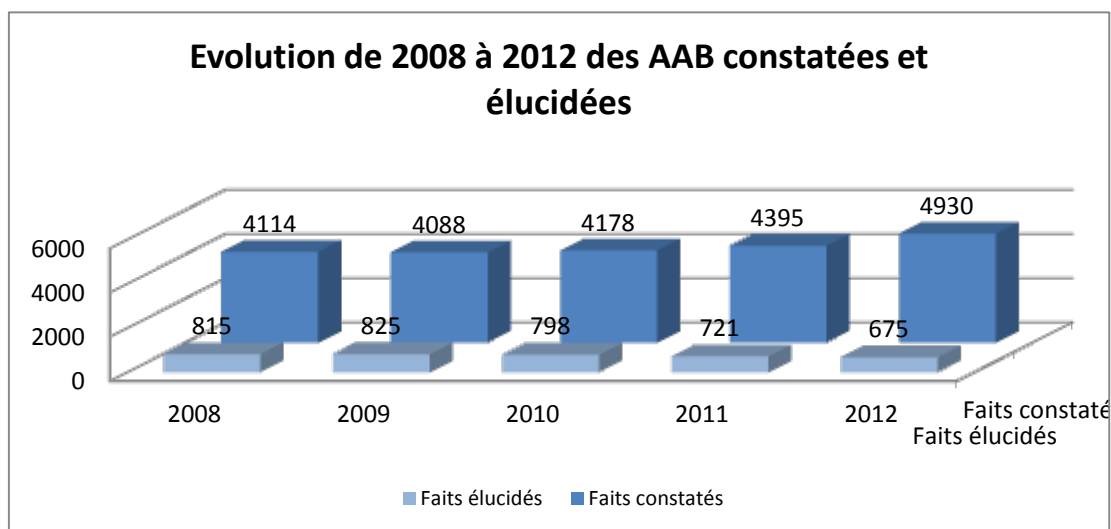
Ce type de faits regroupe tout à la fois les homicides, les violences, mauvais traitements et abandons d'enfants, les violences sexuelles et les menaces de violence, les rixes et les violences intrafamiliales.

Ces **violences intrafamiliales**, qui constituent des faits particulièrement graves et qui peuvent également refléter le malaise social, représentent 279 faits, soit 49 de plus qu'en 2011. Il faut rappeler que les faits ne peuvent être recensés que s'ils font l'objet d'une plainte, et dans ce domaine tout particulièrement, nombre de faits demeurent contenus au sein de la sphère familiale. Il s'agit donc d'une part de tout mettre en œuvre afin que les victimes s'expriment, et d'autre part, parallèlement au traitement judiciaire qui relève de la Justice, de tenter de mieux connaître la nature de ces faits, afin d'être en mesure de les prévenir.

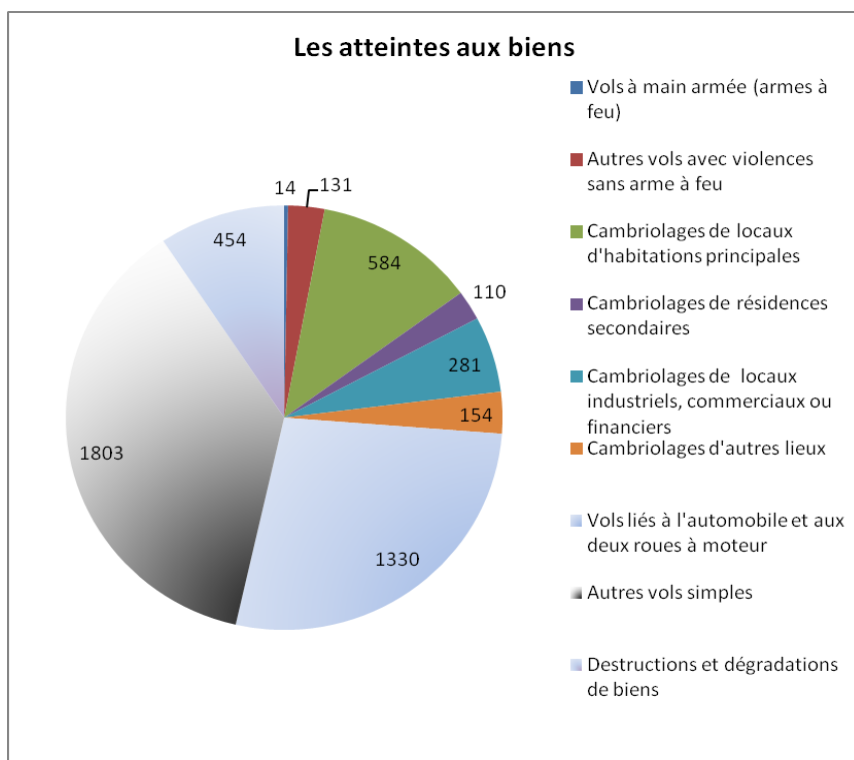
Une analyse plus fine permet de mieux connaître la nature des 191 faits commis ou déclarés en zone gendarmerie : 130 coups et blessures, 37 menaces, 7 atteintes sexuelles, 9 violences, mauvais traitements et abandons d'enfants. Enfin, sur ces 191 victimes de violence intra familiales, 129 sont des femmes.

- les **violences physiques crapuleuses**, passent de 111 à 146. Parmi elles, 13 vols à mains armées (8 en 2007, 4 en 2008, 3 en 2009, 18 en 2010 et 13 en 2011), dont 3 commis au domicile de particuliers. Les vols avec violence sans armes s'établissent à 83 en zone police, et 39 en zone gendarmerie. Parmi eux sont comptabilisés les vols de colliers à l'arraché : peu importants en nombre, ils sont particulièrement traumatisants pour les victimes, souvent des femmes d'un certain âge.
- Les 46 **faits de harcèlement et violence sexuels** se répartissent entre 21 viols et 25 harcèlements (respectivement 14 et 8 en 2011)
- Les 205 **menaces de violences** (soit 45 faits de plus qu'en 2011), représentent 23% du total des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Les atteintes aux biens constituent pratiquement les 2/3 de l'ensemble des faits enregistrés dans le département.



Leur augmentation est également importante, avec 535 faits supplémentaires, et nous amène à un niveau proche de celui de 2002, où plus de 5000 faits d'AAB étaient commis. Par comparaison, on peut relever que 58900 atteintes aux biens sont commises dans les Alpes-Maritimes, et 116225 dans les Bouches-du-Rhône.



Parmi eux, certains faits, par la gravité qu'ils représentent pour les victimes, méritent une attention toute particulière.

Ce sont tout d'abord les vols avec violence, déjà évoqués avec les violences physiques. Mais ce sont également les cambriolages, et surtout les cambriolages de résidences principales, qui représentent souvent un véritable traumatisme.

UNE AUGMENTATION DES CAMBRIOLAGES PRISE EN COMPTE A MANOSQUE ET A DIGNE

584 cambriolages de résidences principales ont été commis en 2012, soit 51 de plus qu'en 2011, mais 300 de plus qu'en 2010.

Le problème des cambriolages est une vraie préoccupation collective. Ce phénomène concerne Manosque et Digne en priorité, puisque en zone gendarmerie, leur nombre diminue légèrement, tandis que 20 cambriolages d'établissements industriels, commerciaux ou financiers supplémentaires y sont constatés. Pour lutter contre ce type de cambriolages, la gendarmerie va développer son réseau « Vigicommerce » sur l'ensemble du territoire, et démultiplier ses actions de sensibilisation à la prévention situationnelle par la formation d'un second référent sûreté.

A Manosque, 192 cambriolages de résidences principales ont été commis en 2012, soit 54 de plus qu'en 2011, alors que les 45 faits commis à Digne représentent une augmentation de 13 faits par rapport à 2011.

Le taux d'élucidation de ces faits est faible : 41 cambriolages de résidences principales ont été élucidés dans l'année, malgré la multiplication des enquêtes de voisinage et l'intervention systématique de la police technique et scientifique.

La présence des renforts pour appuyer les patrouilles plusieurs fois dans l'année, la mise en œuvre de l'opération tranquillité vacances tout au long de l'année, l'adaptation des patrouilles n'ont pas permis d'endiguer la dégradation des chiffres.

Un plan va être mis en place à Manosque pour tenter de décourager les malfaiteurs.

A Oraison, le protocole « participation citoyenne » est en cours de finalisation et sera activé très prochainement. Il s'agit tout simplement de sensibiliser les habitants d'un même quartier en les associant à la protection de leur propre environnement, et d'améliorer la communication entre les forces de l'ordre et l'habitant. D'autres communes sont intéressées par ce dispositif.

Devant la difficulté à lutter contre ce phénomène, il faut que chaque élu et que chaque citoyen prenne, à son niveau, toutes mesures pour mettre un terme à cette augmentation.

Parmi ces atteintes aux biens figurent également les **destructions et dégradations** de biens. En théorie constitué de faits de moindre gravité, cet item mérite, particulièrement cette année où se sont produits des faits graves et inédits à Digne-les-Bains, que l'on s'y penche.

En termes quantitatifs, le constat est paradoxal : 452 dégradations de biens ont été enregistrées, soit 65 faits de plus qu'en 2011 :

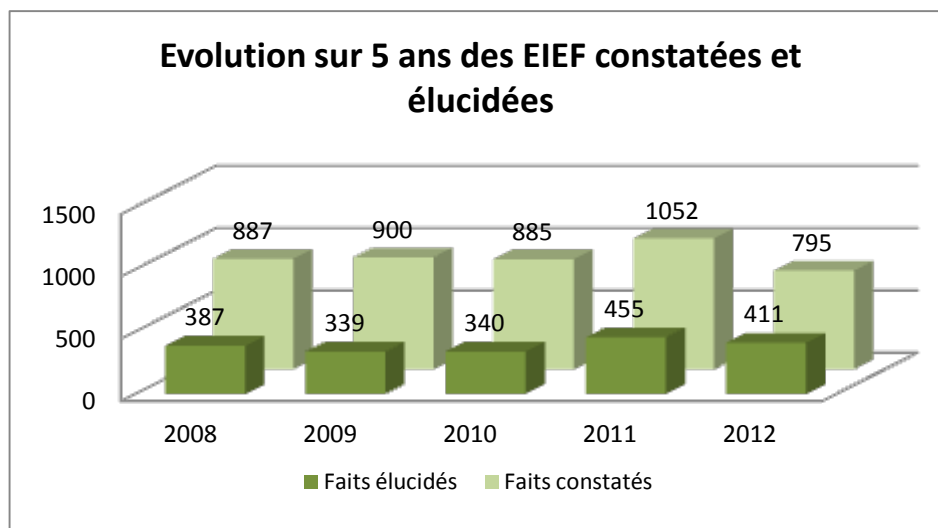
- 193 en zone police (- 15 faits), dont 59 à Digne-les-Bains (-10) et 133 à Manosque (-5)
- 259 en zone gendarmerie (+80 faits, dont 35 dégradations de véhicules supplémentaires).

Alors en effet, alors que l'on s'inquiète à juste titre de faits de violences urbaines à Digne-les-Bains, on se rend compte que les destructions de biens constituent un phénomène diffus, qui s'amplifie globalement. Il s'agit tout particulièrement de dégradations de véhicules, de containers, etc.

Néanmoins, les réactions aux événements dignois ont permis de rétablir la sérénité :

- Travail avec la ville sur la vente d'alcool, la nécessaire coordination avec les débits de boissons, le réseau d'accueil des jeunes (foyers, festivités)
- Sensibilisation des exploitants de débits de boissons
- Prise en compte dans le cadre du groupe de travail « Vigilance Jeunes ».

Les escroqueries et infractions économiques et financières sont en diminution dans les Alpes-de-Haute-Provence



Tout comme au niveau national, il est peu probable que cette baisse reflète la réalité. En effet, l'enregistrement des falsifications et usages de cartes de crédit a en effet varié selon les instructions de la chancellerie depuis 2009, ce qui peut expliquer la diminution des chiffres, mais l'enquête « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP établit que les victimes de ce type d'escroquerie sont de plus en plus nombreuses, et que le montant total est en forte augmentation¹.

¹ Bulletin pour l'année 2012 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales - 18 Janvier 2013

Les services de police et de gendarmerie

L'organisation des services permet leur bon fonctionnement, mais une vigilance toute particulière est exercée sur les renouvellements de personnels, toute absence étant susceptible de désorganiser les services et de créer des tensions difficilement gérables dans des structures de taille limitée.

Les forces de l'ordre s'attachent à travailler en étroite collaboration avec les élus. Plusieurs conventions de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité sont en cours de révision.

Aux côtés des élus, les forces de l'ordre mènent de nombreuses actions pour rencontrer la population, la sensibiliser, accroître sa vigilance, et renforcer les liens sans lesquels la sécurité ne peut être garantie. Ces actions seront poursuivies et amplifiées en 2013.

Enfin, un effort devra encore être porté sur le déploiement des systèmes de vidéoprotection de voie publique. Ces dispositifs ne soulèvent plus de difficultés dans les nombreuses villes où ils ont été installés, mais ils se révèlent particulièrement efficaces dans la dissuasion et la résolution. Ils doivent encore être développés dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Un travail approfondi est mené, en relation avec le ministère et les collectivités, pour proposer le meilleur plan de financement afin de faire aboutir le projet de relogement du commissariat. Les anciens locaux des Mutuelles du Soleil constituent une opportunité qu'il nous appartient de saisir.

Une nouvelle forme de délinquance se développe : la cyberdélinquance

Le réseau Internet est aujourd'hui le vecteur d'avancées considérables en matière d'information et de communication, donnant l'impression d'un espace infini sur lequel tout est possible. Le web 2.0 a ainsi permis le développement des médias sociaux : les blogs, les sites de partages (YouTube ou Dailymotion), les outils de discussion (Skype) et les réseaux sociaux. Le partage de données personnelles dans le cadre de ces médias sociaux soulève de nombreuses questions notamment quant à leur protection et à leur utilisation. En effet, les réseaux sociaux en représentant de nouvelles plateformes de communication et de nouvelles bases de données, deviennent alors une porte d'accès pour les cybercriminels. Les réseaux sociaux facilitent ainsi le travail des cybercriminels qui détiennent un maximum d'informations personnelles sur les internautes.

En raison des menaces diverses que peut représenter Internet pour les personnes et les biens, les pouvoirs publics se mobilisent toujours plus pour sensibiliser et protéger les internautes.

La cybercriminalité : des menaces diverses sur les personnes et les biens

La cybercriminalité est le terme employé pour désigner l'ensemble des infractions pénales qui sont commises via les réseaux de communication, notamment sur le réseau Internet.

Ce terme désigne à la fois :

- **Les atteintes aux personnes** : atteinte à la vie privée ; détention, diffusion, cession, fixation, enregistrement d'images à caractère pédopornographique ; diffusion d'injures à caractère racial ; interception, détournement, utilisation ou divulgation de correspondance émises ou reçues par voie de communications ; menaces diverses...

Il faut être pleinement conscient que cette délinquance, que l'on pourrait désigner sous le terme « cyberviolence », peut atteindre tout le monde, partout. La fillette qui crée sa page Facebook devient une proie facile pour le prédateur : il connaît tout de sa famille, de son environnement, et il possède tout argument pour faire pression. C'est ce qui est arrivé à Digne, à une fillette de 11 ans, qui a heureusement confié ses problèmes à son grand frère, et a ainsi permis l'arrestation du malfaiteur. Mais combien d'enfants sont exposés ainsi ? Et combien de victimes ?

D'autres exemples : Dans un lycée implanté en secteur rural, une jeune fille se fait agresser violemment par une autre élève. Les faits sont filmés sur un téléphone portable en vue d'être diffusés sur un réseau social.

Le petit ami d'une jeune fille lui demande de lui envoyer une photo d'elle, nue. Sans en mesurer les conséquences, celle-ci s'exécute. Cette image est ensuite échangée entre jeunes.

- **Les atteintes aux biens** : fraude à la carte bleue ; vente d'objets volés ou contrefaits ; escroqueries en tout genre, téléchargement illégal, piratage d'ordinateur. *La qualification de piratage dépend de l'objectif du pirate, il peut avoir également pour objet une atteinte aux personnes (ex : usurpation d'identité).*

Il existe différentes catégories d'infractions :

- Les infractions spécifiques aux Technologies de l'Information et de la Communication
- Les infractions dont la commission est liée ou facilitée par l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication

Tous ces faits sont punis de peine d'emprisonnement et d'amendes.

Les actions mises en œuvre pour lutter contre la cybercriminalité dans les Alpes-de-Haute-Provence

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la Direction Départementale de la Sécurité Publique dispose d'un « **Investigateur spécialisé en Cybercriminalité** »..

Dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité, le groupement de gendarmerie départementale dispose d'un **enquêteur Nouvelles Technologies, dit « N'TECH »**, chargé d'investigations sur Internet et d'analyses de supports de données numériques. En outre, dans le domaine de la prévention, courant 2013, deux militaires recevront une formation afin de sensibiliser les enfants et leurs parents sur les dangers liés à Internet et aux réseaux sociaux.

Numéros utiles

Investigateur spécialisé en Cybercriminalité (ICC)

DDSP des Alpes-de-Haute-Provence

Anne PIETERS

Tel : 04.92.30.92.82 / anne.pieters@interieur.gouv.fr

Pour la gendarmerie nationale, le point d'entrée est la brigade territoriale en charge de la commune, qui en fonction de la demande (action de prévention ou enquête judiciaire), orientera vers le personnel compétent.

<https://www.internet-signalement.gouv.fr> ➡ Ce portail permet de transmettre des signalements de contenus ou de comportements illicites auxquels les internautes pourraient être confrontés. Il contient également des conseils et les textes de lois.

Les différentes actions mises en œuvre :

- **Action de Prévention et d'information sur les dangers du net** : dans les établissements scolaires auprès des élèves et des parents d'élèves, auprès des personnes âgées dont la vulnérabilité facilite la commission d'infraction telle que les escroqueries en ligne
- **Actions d'information des victimes** pour éviter la possibilité réitération des infractions
- **Actions judiciaires** dans la recherche de ces infractions, la prise en compte des victimes et la recherche des auteurs

Exemple d'action mise en œuvre en lien avec l'éducation nationale, les associations :

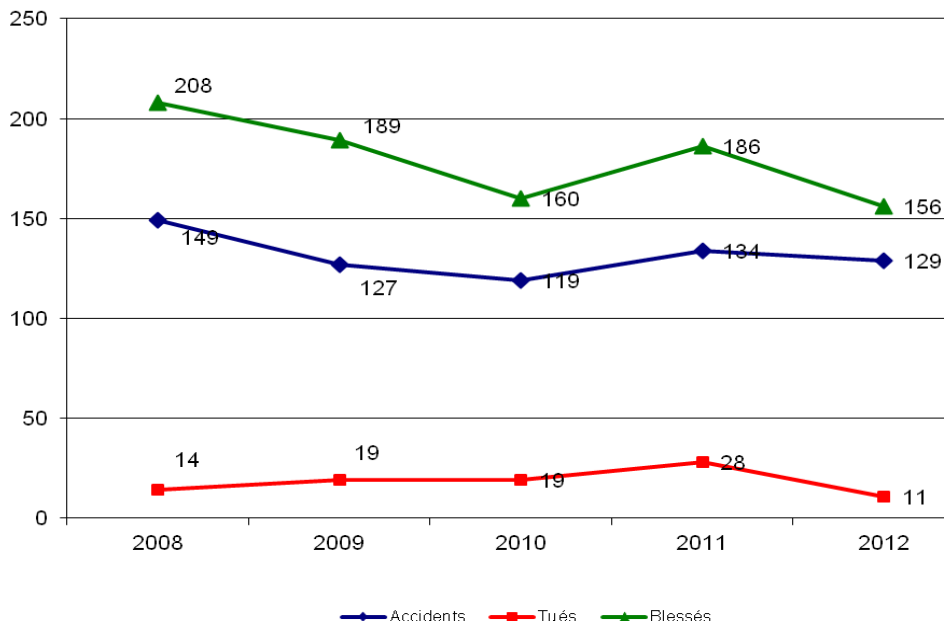
En réaction à de nombreuses plaintes portant sur la protection de la confidentialité, escroqueries, atteintes aux mineurs, usurpation d'identité, « happy slapping »... des journées d'informations et de formations spécifiques destinées à sensibiliser les professionnels en contact permanent avec la jeunesse (animateurs sociaux, chefs d'établissement, conseillers d'éducation, enseignants, éducateurs, assistantes sociales, infirmières scolaires, documentalistes...) ont été mises en place par le référent cybercriminalité de la Direction Départementale de la Sécurité Publique. La dernière Journée d'information a eu lieu le 9 janvier dernier.

Un plan d'action de lutte contre la cybercriminalité sera défini avant l'été 2013 par un comité de pilotage interservices.

La sécurité routière

Grâce à l'activité des services en matière de contrôle, grâce aux nombreuses actions de prévention mises en œuvre par l'ensemble des acteurs de la sécurité routière, mais grâce aussi à la réponse de la population qui prend conscience du danger routier et se mobilise contre les chauffards, probablement encore à l'amélioration du parc automobile et du réseau routier, la conjugaison des efforts a porté, en 2012, ses fruits : 129 accidents corporels, 156 blessés et enfin, 11 tués.

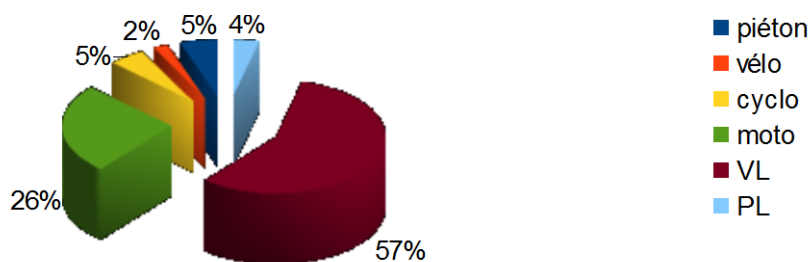
Evolution de l'accidentologie sur 5 ans



Après l'année 2011 marquée par une inversion de tendance sur les 3 indicateurs, l'exercice 2012 a donné lieu à un retour vers des tendances à la baisse avec des résultats davantage comparables à ceux de l'année 2010.

Le nombre de tués est à son plus bas niveau, le nombre des accidents corporels est identique à celui de 2010, et le nombre des blessés est également au plus bas.

La typologie des usagers victimes d'accidents :



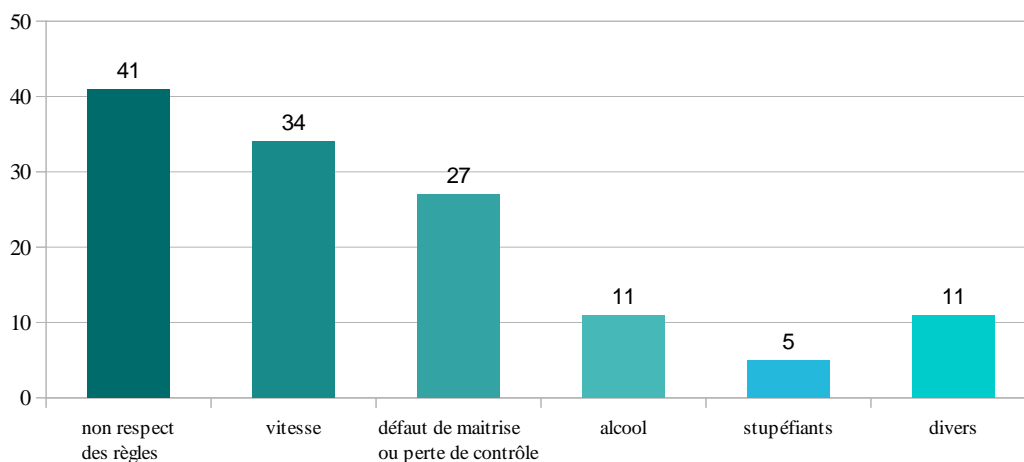
Les véhicules légers sont impliqués dans plus de la moitié des accidents corporels et les deux-roues motorisés dans plus d'un tiers.

Sur les 47 motards accidentés au cours de 2012 seulement une moitié est originaire des Alpes de Haute Provence. La proportion d'étrangers au département atteint même 84% en juillet et août.

Parmi les 11 piétons renversés par des véhicules, 7 se trouvaient sur un passage protégé.

Sur les 7 poids lourds impliqués dans des accidents, seuls 2 d'entre eux en étaient responsables.

Les causes présumées des 120 accidents corporels :



Plusieurs causes peuvent se cumuler lors d'un même accident.

La cause la plus fréquemment relevée est le non respect des règles : dépassements dangereux, refus de priorité, non respect des distances de sécurité.

Les vitesses excessives constituent également un non-respect de la règle, mais est identifié, de même que la conduite sous emprise d'alcool ou stupéfiants.

C'est en tout près de 70% des accidents qui sont dus à des comportements dangereux ou illicites de la part des conducteurs.

Seuls 30% des accidents sont imputables à des pertes de contrôle du véhicule (inattention, mauvaise évaluation des conditions ou de la situation), ou à des causes fortuites (assoupissement, éblouissement, animaux traversant la voie,...)

Les consommateurs de stupéfiants n'ont pas conscience de la perte de vigilance que provoquent ces produits. Le cannabis amoindrit la capacité à contrôler la trajectoire, allonge le temps de réaction, réduit les mécanismes d'attention et de vigilance, mais de plus, il produit une fausse sensation de sécurité.

Les accidents mortels

11 personnes ont été tuées dans un accident en 2012.

- 9 hommes et 2 femmes (dont l'une était passagère),
- 2 jeunes hommes de 23 et 25 ans, 5 personnes âgées de 26 à 60 ans et 4 ayant dépassé la soixantaine (dont un piéton et une passagère).
- 8 victimes sont originaires des Alpes de Haute-Provence, 1 de Paris (VL) et 1 du Nord (moto), 1 d'Allemagne (moto).

4 vitesses excessives et 2 alcoolémies ont été relevées comme cause principale de l'accident.

On retrouve parmi les victimes, 3 motards, un cycliste (tricycle sportif caréné) et un piéton, 5 conducteurs d'automobile et une passagère.

3 accidents ont eu lieu en zone Police (agglomération de Manosque), les 8 autres se répartissent en zone Gendarmerie sur l'ensemble du département (dont 2 sur la RN85, 2 sur la RD900).

Le plan de contrôle routier a été signé le 6 mars 2012 par le Procureur et le Préfet, en présence du Vice-président du conseil général délégué aux routes et au patrimoine.

Il vise à optimiser l'utilisation et l'efficacité des moyens de contrôle en renforçant la coopération de tous les services concernés. Le plan 2013 est en cours d'élaboration.

De nombreux contrôles routiers ont été mis en œuvre tout au long de l'année, et notamment lors des périodes de fort trafic. Durant la saison estivale, ils ont été particulièrement ciblés, et ceci tous les week-ends, sur les motocyclettes.

Infractions relevées :

Période	Alcool		Stupéfiants		Vitesse		
	Nb dépist.	Infract. relevées	Nb dépist.	Dépistage positif	Nb excès hors CSA	Nb excès CSA	Total vitesse
Période	53876	665	223	79	4998	5465	10463
Période Année - 1	50134	716	212	49	4323	7490	11813
Différence	3742	-51	11	30	675	-2025	-1350
Variation	7,46%	-7,12%	5,19%	61,22%	15,61%	-27,04%	-11,43%

Période	Infract. hors stationmt	Infract. Priorité	infract, ceinture	infract. casque
Période	13685	632	1049	104
Période Année - 1	15408	727	1327	111
Différence	-1723	-95	-278	-7
Variation	-11,18%	-13,07%	-20,95%	-6,31%

Suspensions administratives de permis de conduire :

Période	vitesse		total	alcool		total	stupéfiants		total
	Police	Gendarmerie		Police	Gendarmerie		Police	Gendarmerie	
Période	10	113	123	51	213	264	2	13	15
Période Année - 1	1	140	141	45	221	266	0	7	7
Différence	9	-27	-18	6	-8	-2	2	6	8
Variation	900,00%	-19,29%	-12,77%	13,33%	-3,62%	-0,75%	#DIV/0!	85,71%	114,29%

Un grand nombre d'actions de prévention ont été mises en œuvre dans le cadre du PDASR.

L'enveloppe s'élevait à 63 300 €, et a été répartie ainsi :

- Jeunes 20,7 k€
- Vitesse 11,0 k€
- 2 roues motorisés 6,4 k€
- Alcool 6,2 k€
- Séniors 3,7 k€
- Entreprise 2,0 k€
- Tous enjeux et divers 13,3 k€

En 2012, les actions les plus emblématiques mises en œuvre par l'Etat, en partenariat avec des associations, des IDSR (intervenants départementaux en sécurité routière) et, souvent en partenariat avec le Conseil général, seront reconduites. Il s'agit notamment des actions en directions des motos : relais motos, sensibilisation Trajectoire, et le Rallye motos sécurité routière, qui aura lieu le 26 mai.

La refonte des outils de pilotage et des statistiques de la délinquance

Afin que les statistiques ne constituent plus des objectifs, mais uniquement des outils de pilotage, le ministre de l'Intérieur a créé un groupe de travail chargé de proposer des outils de pilotage de l'activité des services et une nouvelle présentation des statistiques de la délinquance.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Un indicateur spécifique aux violences intrafamiliales est créé, comprenant notamment les violences conjugales : alors que toutes ces violences qui se cachent dans l'intimité des foyers constituent un enjeu majeur des politiques publiques, l'état 4001 ne permet pas, aujourd'hui, d'en assurer la comptabilisation.
- Un agrégat sera consacré à la grande criminalité afin de suivre, dans la durée, l'évolution des crimes et des délits les plus graves : les homicides, les règlements de compte entre malfaiteurs, les vols à main armée, les grands trafics de stupéfiants, ou encore les attentats.
- A l'heure où internet et les réseaux sociaux font partie de notre quotidien, l'outil actuel ne permet pas de quantifier la délinquance qui y sévit : un agrégat intitulé « cybercriminalité » viendra pallier ce manque.
- La lutte contre l'insécurité routière est une politique publique prioritaire : le niveau de la délinquance routière sera restitué au travers d'un indicateur dédié.
- Enfin, un nouvel agrégat dénommé « comportements portant atteinte à la tranquillité publique » est créé. Il sera composé d'infractions ou d'incivilités qui, si elles ne sont pas forcément graves, nuisent au quotidien des habitants. C'est une évolution importante qui correspond à une aspiration profonde de nos concitoyens.

La nouvelle présentation des statistiques de la délinquance comporte 14 agrégats, qui, pour certains, contiendront non seulement le chiffre des infractions constatées pénalement, mais aussi le nombre d'interventions effectuées par les services.

La construction de certains indicateurs ne sera pas possible avant plusieurs mois (violences intrafamiliales, cybercriminalité,...). Ce délai est nécessaire pour déployer le nouveau logiciel d'enregistrement dans la police nationale, dont dispose déjà la gendarmerie.

Les nouveaux indicateurs de suivi de l'efficacité des services

Cette deuxième partie du nouvel outil correspond à une refonte complète, dans la forme comme dans le fond, des moyens de suivi de l'efficacité des services. Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Il s'agit de mesurer la capacité des services à élucider les infractions les plus préoccupantes pour nos concitoyens : les cambriolages, les vols d'automobile, les vols avec violences, les coups et blessures volontaires, les violences sexuelles,...
- Il s'agit également d'avoir une vision complète des actions menées contre certains fléaux, et notamment les trafics de drogue. La quantité de stupéfiants saisis, tout comme le total des avoirs criminels appréhendés, feront partie des indicateurs suivis.
- Des indicateurs qualitatifs sur l'utilisation des techniques policières sont mis en place. Ils permettront notamment de suivre les activités de la police technique et scientifique et de mesurer son apport dans la résolution des affaires.
- Enfin, il est rendu compte de toute l'étendue des missions de service public remplies par les services de police et de gendarmerie, au-delà de celles qui constituent leur cœur de métier (gardes, escortes, procurations,...), ainsi que de l'activité en termes de prévention et de partenariat.

Synthèse

sécurité publique évolution de la délinquance

Dans la protection de l'intégrité des personnes et des biens essentiels aux populations, qui est le premier objectif constitutif de notre socle républicain d'action publique (qui en compte quatre), la place de l'humain est au centre de nos préoccupations. Dans la lutte contre les violences faites aux personnes, la sécurité publique comme la prévention et la répression de la délinquance qui la menace, associe l'ensemble des acteurs de la protection des populations.

Notre action étant centrée sur cette protection de l'intégrité des personnes, nos méthodes de travail et l'analyse de notre activité s'adaptent, nos indicateurs aussi.

1. Nous faisons face à la persistance, et parfois l'aggravation, de certaines formes de violences.

1.1 Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constituent, non par leur nombre (elles représentent 11% des faits de délinquance), mais par la mise en danger des personnes qu'elles comportent ou le traumatisme qu'elles provoquent, le premier indicateur qui doit retenir notre attention.

885 actes de violences aux personnes ont été enregistrés par les forces de l'ordre en 2012, contre 720 en 2011, soit 165 faits supplémentaires. Cette augmentation se répartit entre 97 faits supplémentaires enregistrés en zone police, et 68 en zone gendarmerie. Parmi ces violences, nous comptons :

- Les **violences physiques non crapuleuses** qui sont les plus nombreuses. Ce sont celles qui augmentent le plus : de 427 à **488**.
- les **violences physiques crapuleuses**, passent de 111 à 146. Parmi elles, 13 vols à mains armées (8 en 2007, 4 en 2008, 3 en 2009, 18 en 2010 et 13 en 2011), dont 3 commis au domicile de particuliers.
- Les 46 **faits de harcèlement et violence sexuels** se répartissent entre 21 viols et 25 harcèlements (respectivement 14 et 8 en 2011)

Les violences intra-familiales qui constituent des faits graves et qui peuvent également refléter le malaise social, représentent 279 faits, soit 49 de plus qu'en 2011. Il faut rappeler que les faits ne peuvent être recensés que s'ils font l'objet d'une plainte, et dans ce domaine tout particulièrement, nombre de faits demeurent contenus au sein de la sphère familiale. Il s'agit donc d'une part de tout mettre en œuvre afin que les victimes s'expriment, et d'autre part, parallèlement au traitement judiciaire qui relève de la Justice, de tenter de mieux connaître la nature de ces faits, afin d'être en mesure de les prévenir.

On constate surtout **une aggravation générale du caractère violent des faits constatés**, dont les indicateurs rendent – nous venons de le voir – en partie compte mais qui traduisent surtout une réalité différente de la perception par les personnes de la violence dans notre territoire.

1.2 Les cambriolages sont en forte hausse

L'augmentation est également importante en ce qui concerne les **atteintes aux biens** avec 535 faits supplémentaires (4930 en 2012), et nous amène à un niveau proche de celui de 2002, où plus de 5000 faits d'AAB étaient commis.

Le problème des cambriolages est une vraie préoccupation collective, notamment dans les secteurs de Digne et de Manosque. 584 cambriolages de résidences principales ont été commis en 2012, soit 51 de plus qu'en 2011, mais 300 de plus qu'en 2010. Ce phénomène concerne Manosque et Digne en priorité, puisque en zone gendarmerie, leur nombre diminue légèrement, tandis que 20 cambriolages d'établissements industriels, commerciaux ou financiers supplémentaires y sont constatés. Pour lutter contre ce type de cambriolages, la gendarmerie va développer son réseau « Vigicommerce » sur l'ensemble du territoire, et démultiplier ses actions de sensibilisation à la prévention situationnelle par la formation d'un second référent sûreté.

2. Nous faisons face à une nouvelle menace : la cyberviolence

La **cybercriminalité** qui désigne l'ensemble des infractions pénales qui sont commises via les réseaux informatiques, notamment, sur le réseau Internet. Nous en constatons, comme partout sur le territoire national, un important développement et concerne tant les atteintes aux biens que les atteintes aux personnes.

Concernant ce nouveau fléau, nous agissons de façon ciblée avec les services de police et de gendarmerie.

- une **action de prévention et d'information sur les dangers du net** : dans les établissements scolaires auprès des élèves et des parents d'élèves, auprès des personnes âgées dont la vulnérabilité facilite la commission d'infraction telle que les escroqueries en ligne ;
- des **actions d'information des victimes** pour éviter la possibilité réitération des infractions ;
- des **actions judiciaires** enfin dans la recherche de ces infractions, la prise en compte des victimes et la recherche des auteurs.

3. En matière de sécurité routière, nous enregistrons des bons résultats qui sont à cet égard historiques

Après l'année 2011 marquée par une inversion de tendance sur les 3 indicateurs, l'exercice 2012 a donné lieu à un retour vers des tendances à la baisse avec des résultats davantage comparables à ceux de l'année 2010.

Le nombre de tués est à son plus bas niveau, le nombre des accidents corporels est identique à celui de 2010, et le nombre des blessés est également au plus bas.

11 personnes ont été tuées dans un accident en 2012.

- 9 hommes et 2 femmes (dont l'une était passagère),
- 2 jeunes hommes de 23 et 25 ans, 5 personnes âgées de 26 à 60 ans et 4 ayant dépassé la

soixantaine (dont un piéton et une passagère).

- 8 victimes sont originaires des Alpes de Haute-Provence, 1 de Paris (VL) et 1 du Nord (moto), 1 d'Allemagne (moto).
- 4 vitesses excessives et 2 alcoolémies ont été relevées comme cause principale de l'accident.

4. La réforme des indicateurs voulue par le ministère de l'Intérieur nous aidera à mieux combattre les nouvelles formes de délinquance

Un enjeu de statistiques « *Ce que je souhaite, avant tout, c'est parler de méthode, d'objectifs, et de résultats. Car il faut redonner aux statistiques de la délinquance leur véritable vocation : garantir la transparence du débat public et être un outil au service de l'efficacité de l'action des policiers et des gendarmes.* » Manuel Valls (18.01.2013)

La réforme de l'outil statistique engagée par le ministère de l'Intérieur vise à rendre compte des nouveaux phénomènes tels que les délits routiers, les violences intrafamiliales, ou encore la cybercriminalité.

Souligner l'importance du nouvel agrégat dénommé « *comportements portant atteinte à la tranquillité publique* », nouvellement créé par le Ministère de l'Intérieur. Il sera composé d'infractions ou d'incivilités qui, si elles ne sont pas toutes forcément graves, nuisent au quotidien des habitants, pourrissent leur vie. C'est une évolution importante qui correspond à une aspiration profonde de nos concitoyens.

5. Plus concrètement, nous engagerons des actions ciblées en zone police et en zone gendarmerie

5.1. Pour la gendarmerie

Cette année encore, nous agissons sur le diptyque prévention / répression.

Dans le domaine de la prévention, nous poursuivrons nos efforts :

- dans le domaine de la lutte contre la consommation de produits stupéfiants en formant de nouveaux formateurs relais anti-drogue (*a minima* 3) ;
- dans le domaine de la cybercriminalité, en formant 2 militaires ayant vocation à donner des conseils de précaution en direction des jeunes et de leurs parents ;
- en matière de prévention de la malveillance en formant un référent sûreté supplémentaire ;
- en étendant le dispositif vigicommerce à l'ensemble du département
- en développant le partenariat avec les communes, notamment par le biais de la participation citoyenne (signature du premier protocole dans le département sous peu avec la commune d'Oraison)
- en poursuivant nos partenariats avec des associations, notamment pour ce qui concerne les violences faites aux femmes,
- en consolidant notre dispositif de renforts saisonniers hivernaux et estivaux.

Dans le domaine de la répression notamment dans la lutte contre les cambriolages et plus généralement contre la délinquance de proximité :

- en recyclant l'ensemble de nos techniciens en investigation criminelle de proximité et en accroissant leur nombre ;
- en développant plus largement encore le recours à la PTS ;

- en poursuivant notre lutte contre les recels en tous genres ;
- en poursuivant notre lutte contre le trafic de produits stupéfiants.

5.2.Pour la police

Nous allons mettre en place trois actions importantes en matière de sécurité :

- le plan anti-cambriolages notamment sur Manosque en insistant sur les dispositifs de "voisins vigilants",
- le développement de l'opération "tranquillité seniors" avec le recrutement dès le mois de février de deux emplois "service civique" (Manosque et Digne) qui auront pour mission de sensibiliser cette partie de la population et de créer avec eux un lien plus sécurisant,
- la poursuite des actions de sensibilisation en matière de cybercriminalité avec la participation d'un emploi "service civique",

Enfin, pour mieux faire connaître les métiers de la police, nous allons organiser de l'opération "policier d'un jour" au Printemps prochain ; cette opération qui vise à accueillir au sein de nos services des citoyens et témoins de l'action policière.